

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

87/21 /CB

Objet  
Garantie d'emprunt de  
(296 087,01 Frs) souscrit  
par l'Association  
Intercommunale de déve-  
loppement et d'aména-  
gement du Pays de Saintonge  
Maritime

DATE DE CONVOCATION

13 Mars 1987

DATE D'AFFICHAGE

13 Mars 1987

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants 31

VOTE : POUR : 27

CONTRE : 2

ABSTENTION : 2

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
ROCHEFORT, LE

03 AVRIL 1987

APPLICATION N° 213  
du 2-3-1987

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt sept

le 23 MARS

à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET -  
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - M. BARBAT -  
Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU - Mme CENAC -  
M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - GAUDIN - JEAN - MM. LACOTTE -  
LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT -  
ROUDOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT - M. BERNARD par M.  
M. FABER - Mme FONTAN par Mme BARRAUD-DUCHERON - M. GEOFFROY  
par M. CANDAU - M. LAPERCHE par M. ROUDOT

Absents Excusés: M. MOST

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

A 20 h 15 M. LACOTTE et Mme GAUDIN quittent la séance,  
M. LACOTTE ayant donné pouvoir à Mme JEAN -

\*\*\*\*

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. Le Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- 1°) APPROUVE la décision prise lors de l'Assemblée Générale de l'Association Intercommunale de Développement et d'Aménagement du Pays de Saintonge Maritime, en date du 2 Février 1987 (réalisation d'un emprunt de 900 000 Frs, au taux de 8,50 %, amortissable en 5 ans).
- 2°) ACCEPTTE à compter de l'année 1988 et pour une période de 5 ans, de s'acquitter de la somme de 75 137,01 Frs, représentant la quote-part de la Commune dans le montant de l'annuité de l'emprunt susvisé.
- 3°) S'ENGAGE conjointement et solidairement avec les Communes ci-après énumérées, à garantir l'emprunt contracté par l'Association Intercommunale de Développement et d'Aménagement du Pays de Saintonge Maritime.

Le Tableau de répartition entre les différentes communes est annexé à la présente délibération.

.../...

Fait et délibéré à ROYAN,  
les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre MM. Les membres présents  
Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier-Adjoint,



  
J. P. FABER  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

CANTONS ET  
COMMUNES  
DE LA CHARTÉNOMBRE DE  
RESIDENCES  
SOUMISES A  
LA T.H.REPARTITION  
DE  
L'ANNUITEREPARTITION  
DE LA  
GARANTIECANTON DE MARENNES

LE GUA	619	3.310,54 F	13.045,62 F
HIERS-BROUAGE	235	1.256,83 F	4.952,70 F
NIEUILLE-sur-SEUDRE	241	1.288,92 F	5.079,15 F
SAINT-SORNIN	139	743,40 F	2.929,47 F

CANTON DE LA TREMBLADE

ARVERT	1108	5.925,82 F	23.351,44 F
CHAILLEVETTE	500	2.674,10 F	10.537,65 F
AULES	615	3.289,15 F	12.961,32 F
LES MATHES	1962	10.493,19 F	41.349,76 F
SAINT-AUGUSTIN	367	1.962,79 F	7.734,64 F
LA TREMBLADE	3229	17.269,37 F	68.052,17 F

CANTON DE SAUJON

MEDIS	759	4.059,29 F	15.996,16 F
-------	-----	------------	-------------

CANTONS DE ROYAN

BREUILLET	764	4.086,03 F	16.101,54 F
MORNAC-sur-SEUDRE	306	1.636,55 F	6.449,04 F

ROYAN	14049	75.137,01 F	296.087,01 F
-------	-------	-------------	--------------

SAINT-GEORGES-de-DIDONNE	5138	27.479,11 F	108.284,93 F
SAINT-PALAIS-sur-MER	2842	15.199,62 F	59.896,03 F
SAINT-SULPICE-de-ROYAN	740	3.957,68 F	15.595,73 F
VAUX-sur-MER	2382	12.739,44 F	50.201,38 F

.../

CANTONS ET COMMUNES DE LA CHARTE	NOMBRE DE RESIDENCES SOUMISES A LA T.H.	REPARTITION DE L'ANNUITE	REPARTITION DE LA GARANTIE
<u>CANTON DE COZES</u>			
BARZAN	292	1.561,68 F	6.153,99 F
BRIE-sous-MORTAGNE	109	582,96 F	2.297,21 F
EPARGNES	295	1.577,72 F	6.217,22 F
FLOIRAC	148	791,54 F	3.119,15 F
MESCHERS-sur-GIRONDE	1854	9.915,59 F	39.073,62 F
MORTAGNE-sur-GIRONDE	535	2.861,29 F	11.275,29 F
SEMUSSAC	510	2.727,59 F	10.548,41 F
TALMONT-sur-GIRONDE	113	604,35 F	2.381,51 F
<u>CANTON DE GEMOZAC</u>			
CRAVANS	197	1.053,60 F	4.151,84 F
GEMOZAC	962	5.144,98 F	20.274,45 F
JAZENNES	145	775,49 F	3.055,92 F
MEURSAC	423	2.262,29 F	8.914,86 F
MONTPELLIER-de-MEDILLAN	223	1.192,65 F	4.699,79 F
SAINT-ANDRE-de-LIDON	323	1.727,47 F	6.807,32 F
SAINT-SIMON-de-PELOUAILLE	121	647,13 F	2.550,11 F
TANZAC	94	502,73 F	1.981,08 F
THAIMS	107	572,26 F	2.255,06 F
VILLARS-en-PONS	151	807,58 F	3.182,37 F
VIROLLET	107	572,26 F	2.255,06 F